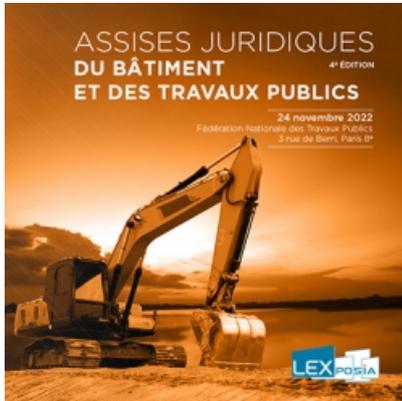




# Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022 jeudi 24 novembre 2022



« **Quand le bâtiment et les travaux-publics vont, tout va !** »\*  
À pas soutenus vers l'innovation et la transition écologique.  
Quels risques, quelles réglementations, quelles responsabilités ?

\*Adaptation de la formule de Martin Nadaud (1815-1898), député puis préfet.

[Téléchargez la Plaquette](#)

### **Vous accueillir sereinement**

Nous sommes heureux de vous pouvoir enfin vous retrouver !

Votre sécurité étant notre priorité, nous mettons en place tout le dispositif nécessaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions

[Télécharger notre protocole sanitaire en PDF](#)

[Conditions générales de vente, cliquez-ici](#)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions  
**ACTIONS DE FORMATION**



**Durée de la formation** : 8 heures

**Domaine de compétences** : Droit immobilier

**Niveau de formation** : Niveau 2 : approfondissement des connaissances et pratique de la matière

## PUBLIC & PRE-REQUIS

### VOUS ETES CONCERNE

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : avocat, notaire, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise, de banque et d'assurance, expert judiciaire et d'assurance, assistant juridique, Maître d'ouvrage, sous-traitant, responsable du contentieux, chargé de recouvrement, responsable immobilier, promoteur, constructeur, entreprise de second oeuvre, bureau d'étude, chefs de juridiction, professeur, BIM manager, architecte, dirigeant d'entreprise, risk manager, qualité et conformité, acteur du secteur de l'énergie.

### **Cette formation valide 8 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats**

Prise en charge de la formation par votre organisme collecteur : FIF-PL : Vos frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2022 des avocats libéraux. Toute demande de prise en charge devra être effectuée auprès du FIF-PL ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)) en indiquant le numéro de déclaration d'activité de LEXPOSIA, votre organisme de formation : 11 75 44316 75

### PRE-REQUIS

Etre un professionnel du droit (juriste, avocat, magistrat, expert judiciaire...)

Avoir des connaissances solides en droit de la construction et/ou certificat de spécialisation en droit de la construction est recommandé

Avant toute inscription, merci de compléter le [formulaire d'analyse des besoins et des connaissances](#) et de nous le retourner à l'adresse [etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com)

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Décrypter la jurisprudence et les textes législatifs des derniers mois en droit de la construction ;
- Anticiper les grandes réformes du droit de la construction.
- Analyser l'impact de la RE 2020 sur les contrats de construction (données sur les matériaux pour l'ACV, recours au réemploi, ...).
- Maîtriser les outils de développement de l'économie circulaire : diag PEMD, REP déchets
- Comprendre l'importance de la fiabilité du DPE sur la vente, la location et le financement (taxo)



# Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics

2022

jeudi 24 novembre 2022

- Décrypter la loi Climat : conso ENAF v. artificialisation (recours AMF contre le décret, ppl sénatoriale, ...)
- Comprendre le rôle du carnet d'information du logement (CIL)
- Rappels de la densification des projets : du mythe à la réalité ? (Rappels des outils v/ mise en œuvre)
- Analyser l'Ordonnance du 29 juillet 2022 visant à renforcer le contrôle des règles de construction

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Où ?

#### **Fédération Nationale des Travaux Publics**

3 rue de Berri, 75008 Paris

### Comment ?

#### **Accessible aux personnes en situation de handicap**

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudions ensemble vos besoins. Pour toutes questions, merci de contacter NACHI Farah - fnachi@lexposia.com - 01 44 83 66 74

#### **PASS SANITAIRE**

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, la présentation d'un pass sanitaire sera obligatoire pour accéder à la FNTP à Paris, pour toutes les personnes de 18 ans et plus.

#### **Contact**

Emmanuel Torresan - 01 44 83 66 70 - [etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com)

## METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATION

### **METHODES MOBILISEES**

Formation en présentiel et en digital avec l'intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions.

Points forts : interactivité, questions/réponses avec les intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent présenter un support powerpoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve d'avoir obtenu leur accord.

Après la formation, il vous est possible de visionner le replay vidéo depuis votre compte personnel.

### **MODALITES D'EVALUATION**

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit afin de disposer des compétences nécessaires pour suivre cette formation.

Durant la formation, il vous est possible de poser vos questions aux intervenants ou aux autres participants.

A la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis afin d'évaluer que vous avez atteint les objectifs fixés.

Aussi, un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir par vos soins afin d'évaluer notre formation.

Il vous sera indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir votre attestation de présence et attestation de réussite.



# Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics

2022

jeudi 24 novembre 2022

## PROGRAMME DE L'EVENEMENT

- 07h45 - 08h30** Ouverture des portes, accueil et service petit-déjeuner
- 08h30 - 08h45** Introduction de la journée
- Mot de bienvenue par **Dominique LAULHE-DESAUW**, responsable des opérations chez LEXposia
- Discours d'accueil et présentation du programme de la journée par les directeurs scientifiques : **Frédéric COPPINGER**, avocat associé de Coblence avocats, **Morgane OJALVO DENIEL**, avocate associée du cabinet Karila et **Mahbod HAGHIGHI**, président de JURIDIM, le cercle des directeurs et responsables juridiques de l'immobilier
- 08h45 - 09h15** Actualités juridiques de l'immobilier
- Anticiper les grandes réformes du droit de la construction par **Christophe SIZAIRE**, professeur en droit de la promotion immobilière, co-directeur de la revue Construction-Urbanisme éditée par Lexis Nexis, avocat associé au sein de Zurfluh, Lebatteux Sizaire
- 09h15 - 09h25** L'alliance du digital et de l'électricité au service du pilotage des bâtiments et de ses occupants
- Par **Philippe RIFAUX**, délégué général, Fédération Française des Intégrateurs Electriciens
- 09h25 - 10h15** Décryptage sur l'impact de la crise sur l'acte de construire et l'occupation
- De la performance environnementale du bâtiment ? Le nouveau défi de tout un secteur. La réglementation environnementale 2020 réhausse une nouvelle fois les résultats à atteindre.
- 1er temps** : Les matières premières et les règles climatiques par **Boris PETRIC**, directeur juridique et gouvernance au secrétariat général Immobilière 3F, et **Eric SUTTER**, architecte Expert Judiciaire, président de Sutter Expertises.
- Modérateur : **Mahbod HAGHIGHI**
- 10h15 - 10h30** Pause du matin, réconfort café / viennoiserie et échanges entre participants
- 10h30 - 11h30** Décryptage sur l'impact de la crise sur l'acte de construire et l'occupation
- 2ème temps** : La vente et la location par **Samuel CHAMPEAUX**, notaire associé au sein de Wargny Katz, **Stéphane LAFON**, directeur Juridique du Pôle Promotion Immobilière au sein de BNP Paribas Real Estate, et **Bérengère JOLY**, directrice Juridique de la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France (FPI)

*Séance de questions / réponses avec le public*



# Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics

2022

jeudi 24 novembre 2022

Modérateur : **Mahbod HAGHIGHI**

11h30 - 12h15

3 ZOOMS sur l'actualité juridique en droit de la construction –  
Pour mieux appréhender certains cas pratiques

11h30 : ZOOM 1 :

**La problématique de l'empiètement et de l'isolation par l'extérieur  
des bâtiments construits en limite de propriété**

Rappel des grands principes du droit de propriété et de son caractère  
inviolable et sacré.

La notion de l'empiètement et ses conséquences dommageables.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 article 172 portant lutte contre le  
dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets  
et l'insertion de l'article Art. L. 113-5-1 dans le code de la construction

Par **Michel-Patrick LAGOUTTE**, vice-président de la Compagnie  
nationale des Géomètres-experts de justice, Expert de Justice près la  
Cour d'appel de Paris

11h45 : ZOOM 2 :

**Travaux de rénovation quelles implications en termes de  
responsabilité des constructeurs ?**

Seront notamment traitées les questions suivantes :

Installation de nouveaux éléments, quid de la distinction entre contrat de  
vente et contrat d'entreprise,

Travaux de rénovation et la qualification d'ouvrage au sens de l'article  
1792 du Code civil,

Un élément d'équipement doit-il fonctionner ?

Prise en charge des dommages causés aux existants.

Par **Romain BRUILLARD**, avocat Associé, PHPG Avocats

12h00 : ZOOM 3 :

**La commande publique modifiée par la loi Climat et résilience**

Par **Inès FRESKO**, avocate associée, Haize Fresko Avocats

12h15 - 12h35

Grand témoin du secteur de la construction

Focus et coup de projecteur sur les matériaux biosourcés - Loi climat et  
résilience

Par **Cécile THÉVENIN**, Directrice Transition Environnementale au sein  
de Bouygues Bâtiment France

12h35 - 14h00

Le temps partagé du cocktail déjeunatoire

14h00 - 14h20

Cas pratique

Les exigences environnementales au cœur des préoccupations d'un  
groupe de promotion et de construction en immobilier résidentiel.

Par **Julien SAUVÉ**, Directeur juridique du Groupe Verrecchia

14h20 - 15h30

Regards croisés sur les opérations de construction

Ordonnance du 29 juillet 2022 : Florilège de nouvelles dispositions  
imposant aux constructeurs le respect de nouvelles obligations à compter  
du 1er janvier 2024.

- Sur l'évolution des normes de l'utilisation ciment et problématique de



# Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022 jeudi 24 novembre 2022

l'assurabilité par **Laurent IZORET**, Directeur délégué au sein du Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC)

Avec la participation de **Kamal BOUAOUDA**, directeur droit immobilier, construction et environnement Euro Disney Associés SAS, **Charlotte FELIZOT**, directeur juridique chez Histoire & Patrimoine, spécialiste de la réhabilitation du groupe Altarea, **Elodie GRISEL**, notaire associée au sein de l'étude Mon Notaire Conseil, **Pierre Antoine ALDIGIER**, avocat, CGCB Avocats & Associés et **Marine de la GUERRANDE**, architecte urbanisme, THINK THANK

Séance de questions / réponses avec le public

Modérateur : **Morgane OJALVO DENIEL**

**15h30 - 15h50** Pause sucrée de l'après-midi et échanges entre participants

**15h50 - 17h00** Regards Croisés sur les opérations de construction (suite)

Avec la participation de **Kamal BOUAOUDA**, directeur droit immobilier, construction et environnement Euro Disney Associés SAS, **Charlotte FELIZOT**, directeur juridique chez Histoire & Patrimoine, spécialiste de la réhabilitation du groupe Altarea, **Elodie GRISEL**, notaire associée au sein de l'étude Mon Notaire Conseil, **Pierre Antoine ALDIGIER**, avocat, CGCB Avocats & Associés et **Marine de la GUERRANDE**, architecte urbanisme, THINK THANK

Modérateur : **Morgane OJALVO DENIEL**

**17h00 - 17h30** Clôture de la journée

## NOS PARTENAIRES

**Affiches  
PARISIENNES**

### Affiches Parisiennes

Affiches Parisiennes est un journal hebdomadaire d'annonces légales et d'information juridique, dont le siège est à Paris. Il est habilité pour la publication des annonces légales sur les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Partenaire media

<https://www.affiches-parisiennes.com>



### EBRAND France

EBRAND surveille l'Internet (places de marché, sites web, noms de domaine, réseaux sociaux, appstores, sites de streaming...) et protège les actifs de votre entreprise (marques, services, produits, noms de domaine, brevets) contre la



# Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022

jeudi 24 novembre 2022

contrefaçon, la vente illicite, le cybersquatting, le phishing, et toutes les formes d'atteinte en ligne.

Partenaire

<http://ebrand-france.com>

---



## Ecole de Formation Professionnelle des Barreaux

Partenaire académique

<http://www.efb.fr>

---



FÉDÉRATION  
PROMOTEURS  
IMMOBILIERS

## Fédération des Promoteurs Immobiliers

Partenaire institutionnel

<https://fpifrance.fr/>

---



## Fédération Nationale des Travaux Publics

Partenaire institutionnel

<https://www.fntp.fr>

---



## Juridim

Partenaire institutionnel

<https://juridim.org/>

---



## La Revue Parlementaire



# Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022 jeudi 24 novembre 2022

Partenaire media

<https://www.larevueparlementaire.fr>

---



## LexisNexis

LexisNexis s'appuie sur une expertise juridique et éditoriale, des contenus de référence et une technologie de pointe pour apporter au monde du droit et aux professionnels de tous les secteurs (avocats, notaires, directeurs juridiques, experts-comptables, étudiants, etc.) une vaste gamme de produits et des services réputés.

Partenaire media

<https://www.lexisnexis.fr>

---



## Syndicat Français de l'Industrie Cimentière

Partenaire institutionnel